



PÔLE TECHNIQUE

COMMISSION FOOTBALL EDUCATIF PV N° 23 du 14-04-2026

Présidence : Sophie CHARRUET

Assiste à la séance :

Présents : Daniel CHABERT, Sophie CHARRUET, Michel PELLETIER, Sébastien ROCHAT,

Excusé : Laurent ABRACHY (CTD DAP), Lisa PAULEAU (CTD DAP)

Absents non excusés : Sylvain AUZET,

MODALITES DE RECOURS

Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la F.F.F., les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel dans le délai de dix jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 25 du mois). Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée : - soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée - soit le jour de la transmission de la décision par fax ou par courrier électronique (avec accusé de réception) ;

- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel. Les décisions des Commissions (sauf en matière disciplinaire) sont donc susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District siégeant en 2ème instance. Le droit d'appel, fixé par le Comité de Direction chaque saison, sera portée au débit du compte du club réclamant et sera remboursé dans le cas où le club réclamant obtient gain de cause par la commission d'Appel. La partie succombante sera pénalisée d'une amende au moins égale au droit restitué. L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en tête du club, ou par l'adresse e-mail officielle des clubs délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond. Les décisions prises en 2ème instance par la Commission d'Appel du District sont, elles-mêmes, susceptibles d'appel en 3ème et dernière instance devant la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée selon la procédure décrite ci-dessus.

La séance est ouverte à 13H00

Ordre du jour.

- Courriers
- Suivi des compétitions

La commission valide le PV n° 22 du 07/04/2026.



PÔLE TECHNIQUE

COURRIERS

- Courriel du 01/04/2026 de CA DIGNE 04 F : Présence 1 équipe au plateau U7 du 04/04/2026. Lu et noté ;
- Courriel du 08/04/2026 de SCR RIEZ : Forfait général équipe U13. Lu et noté ;
- Courriel du 09/004/2026 de FC BARCELONNETTE : planning des participations des plateaux U9 des 02, 09 et 23/05/2026. Lu et noté ;
- Courriel du 09/04/2026 de EP MANOSQUE : Absence équipe U7 à la JND du 09/05/2026. Lu et noté ;
- Courriel du 09/04/2026 de US VIVO 04 : Absence équipe U 7 à la JND du 09/05/2026. Lu et noté ;
- Courriel du 10/004/2026 de Mairie de VOLX : Arrêté municipal du 10 au 13/04/2026. Lu et noté ;
- Courriel du 09/04/2026 de US VEYNES SERRES : Absence équipe U 7 à la JND du 09/05/2026. Lu et noté ;
- Courriel du 10/04/2026 de AFC SAINTE TULLE PIERREVERT : Absence équipe U 7 à la JND du 09/05/2026. Lu et noté ;

RETOUR CSR

- RAS

SUIVI DES COMPETITIONS

Toute correspondance doit-être adressée sur la messagerie officielle du secrétariat du District des Alpes par les messageries officielles des clubs. Aucune demande via les messageries personnelles ne sera prise en compte.

RAPPEL 1 : La commission demande aux clubs organisateurs des différents plateaux d'être très vigilant sur l'élaboration des feuilles de plateaux.

RAPPEL 2 : Concernant les forfaits et les terrains impraticables, un bénévole du District assure une astreinte en dehors des horaires d'ouverture du District des Alpes les vendredis de 17h à 20h, les samedis de 9h à 20h et les dimanches de 9h à 14h30.

Il est joignable au 0684340483 et confirmation par courriel à l'adresse suivante : astreinte@alpes.fff.fr

RAPPEL 3 : Sur les feuilles de présences concernant les catégories U7, U9 et U11, veuillez cocher les joueurs présents sur le plateau concerné.

RAPPEL 4 : En cas de forfait d'une équipe 1 ou plus les équipes 2 ou plus seront déclarés forfait (exemple : club A 1 forfaits, les équipes 2 et 3 seront également forfait)

CRITERIUM U13

- Accession



PÔLE TECHNIQUE

- ✓ **Journée 3 du 21/03/2026**
 - ◆ Match n° 55483046, EP MANOSQUE 1 – CA DIGNE 04 F 1 ; **Reprogrammé le 06/05/2026 à 16h30.**
- ✓ **Journée 6 du 11/04/2026**
 - ◆ Match n° 55483055, EP MANOSQUE 1 - GAP Foot 05 1 ; **Reprogrammé le 22/04/2026 à 16h00.**
- ✓ **Journée 7 du 25/04/2026**
 - ◆ Match n° 55483056, GAP Foot 05 1 – LARAGNE Sp 1 ; **Reprogrammé à 16h00.**
 - ◆ Match n° 55483057, FC SISTERON 1 – US MOYENNE DURANCE 1 ; **Reprogrammé à 16h00.**
- ✓ **Journée 10 du 23/05/2026**
 - ◆ Match n° 55483065, FC SISTERON 1 - GAP Foot 05 1 ; **Reprogrammé le 20/05/2026 à 17h30. Accord des 2 clubs.**
- **Départemental 1**
- ✓ **Journée 1 du 14/02/2026**
 - ◆ Match n° 55485431, O CHORGES 1 – ACADEMIE Sp Alpes 1 ; **Reprogrammé le 18/04/2026 à 15h00°**
- ✓ **Journée 3 du 14/03/2026**
 - ◆ Match n° 55485437, FC VOLONNE 1 – AS VALENTOLE GREOUX 2 ; **Reprogrammé le 29/04/2026 à 15h00. Accord des 2 clubs.**
 - ◆ Match n° 55485438, GJ VIVOR 1 – US MOYENNE DURANCE 2 ; **Reprogrammé le 29/04/2026 à 16h00.**
- ✓ **Journée 5 du 04/04/2026**
 - ◆ Match n° 55485450, O CHORGES 1 – GAP Foot 05 3 ; **Reprogrammé le 22/04/2026 à 18h00.**
- **Départemental 2**
- ✓ **Journée 1 du 14/02/2026**
 - ◆ Match n° 55485612, AF SAINTE TULLE PIERREVERT 1 – FC LA SAULCE 1 ; **Reprogrammé le 18/04/2026 à 15h00.**
- ✓ **Journée 3 du 14/03/2026**
 - ◆ Match n° 55485622, CA DIGNE 04 F 2 – AS VALENTOLE GREOUX 1 ; **Reprogrammé le 06/05/2026 à 15h00. Accord des 2 clubs.**
 - ◆ Match n° 55485623, AS SAINT ANDRE 1 – ASF TALLARD 2 ; **Reprogrammé le 30/05/2026 à 15h00.**
- ✓ **Journée 5 du 04/04/2026**
 - ◆ Match n° 55485635, O CHORGES 2 – GJ BASSIN DU LARGUE 2 ; **Reprogrammé le 29/04/2026 à 16h00.**
- **Départemental 3**
- ❖ **Poule A**
- ✓ **Journée 1 du 14/02/2026**
 - ◆ Match n° 55486833, O CHORGES 3 – GAP Foot 05 4 ; **Reprogrammé le 15/04/2026 à 18h00.**
- ✓ **Journée 3 du 14/03/2026**
 - ◆ Match n° 55486839, O BRIANCON SERRE CHE 1 – GAP Foot 05 6 ; **Reprogrammé le 01/04/2026 à 15h00.**
- ✓ **Journée 5 du 04/05/2026**
 - ◆ Match n° 55486844, O BRIANCON SERRE CHE 1 - O CHORGES 3 ; **Reprogrammé le 06/05/2026 à 15h00. Accord des 2 clubs.**
- ❖ **Poule B**
- ✓ **Journée 3 du 14/03/2026**
 - ◆ Match n° 55486868, LA ROCHE Sp 1 – FC BARCELONNETTE 1 ; **Reprogrammé le 16/05/2026 à 15h00. Accord des 2 clubs.**
- ❖ **Poule C**
- ✓ **Journée 1 du 14/02/2026**
 - ◆ Match n° 55486893, CA DIGNE 04 F 3 – US VEYNES SERRES 1 ; **Reprogrammé le 18/04/2026 à 15h00.**
- ✓ **Journée 2 du 07/03/2026**
 - ◆ Match n° 55486896, LARAGNE Sp 2 – CA DIGNE 04 F 3 ; **Reprogrammé le 29/04/2026 à 14h00.**
- ✓ **Journée 3 du 14/03/2026**



PÔLE TECHNIQUE

- ◆ Match n° 55486898, CA DIGNE 04 F 3 – US MOYENNE DURANCE 4 ; **Reprogrammé le 06/05/2026 à 15h00.**
- ◆ Match n° 5546905, US VEYNES SERRES 1 – US MOYENNE DURANCE 4 ; **Reprogrammé le 29/04/2026 à 15h00.**
- ❖ **Poule D**
- ✓ RAS

U11

- **Elite**
- ✓ RAS

- **Départemental 1**
- ✓ RAS

- **Départemental 2 – Poule “Nord”**
- ✓ RAS

- **Départemental 2 – Poule “Sud”**
- ✓ **Plateau classique**
 - ❖ **Journée du 28/03/2026**
 - ◆ Site de Forcalquier : Déplacé au mercredi 01/04/2026. Accord des 2 clubs : AS FORCALQUIER et l'US MOYENNE DURANCE. Absence feuilles de plateau, de présence et de défis. **La commission demande au club de AS FORCALQUIER de nous fournir les documents pour le lundi 13/04/2026 délai de rigueur. Reçues le 10/04/2026.**
 - ❖ **Journée du 04/04/2026**
 - ✓ **Plateau "Jour de coupe"**
 - ◆ Site 1 de Gap : Absence feuille de présence de l'ARGENTIERE Sp. **La commission demande au club de l'ARGENTIERE Sp de nous fournir le document pour le lundi 13/04/2026 délai de rigueur. Pas reçues. En l'absence des documents demandés, la commission transmet à la CSR pour suite à donner.**
 - ◆ Site 2 de Gap : RAS.
 - ◆ Site 3 de Le Brusquet : Absence non prévenue de AS VALENSOLE GREOUX 1 et absence prévenue de EP MANOSQUE 2. **La commission transmet à la CSR pour suite à donner.**
 - ◆ Site 4 de Veynes : Absence des feuilles de présences. **La commission demande au club de US VEYNES SERRES de nous fournir les documents pour le lundi 13/04/2026 délai de rigueur. Pas reçues. En l'absence des documents demandés, la commission transmet à la CSR pour suite à donner.**
 - ◆ Site 5 de Peyruis : Absence feuilles de plateau, de présence et de défis. **La commission demande au club de US MOYENNE DURANCE de nous fournir les documents pour le lundi 13/04/2026 délai de rigueur. Reçues le 11/04/2026.**
 - ◆ Site 6 de La Saulce : RAS
 - ◆ Site 7 de Saint-Bonnet : Absence des feuilles de présences. **La commission demande au club de l'AFCV de nous fournir les documents pour le lundi 13/04/2026 délai de rigueur. Pas reçues. En l'absence des documents demandés, la commission transmet à la CSR pour suite à donner.**
 - ◆ Site 10 de Laragne : Absence feuilles de plateau, de présence et de défis. **La commission demande au club de LARAGNE Sp de nous fournir les documents pour le lundi 13/04/2026 délai de rigueur. Pas reçues. En l'absence des documents demandés, la commission transmet à la CSR pour suite à donner.**
 - ◆ Site 11 de Volx : Absence feuilles de plateau, de présence et de défis. **La commission demande au club de US VIVO 04 de nous fournir les documents pour le lundi 13/04/2026 délai de rigueur. Reçues le 11/04/2026.**



PÔLE TECHNIQUE

- ◆ Site 12 de Valensole : Absence feuilles de plateau, de présence et de défis. **La commission demande au club de l'AS VALENSOLE GREOUX de nous fournir les documents pour le lundi 13/04/2026 délai de rigueur. Reçues le 12/04/2026.**
- ◆ Site 13 de Manosque : Absence feuilles de présence. **La commission demande au club de l'EP MANOSQUE de nous fournir les documents pour le lundi 13/04/2026 délai de rigueur. Pas reçues. En l'absence des documents demandés, la commission transmet à la CSR pour suite à donner.**

U9

❖ Plateau classique

✓ Journée du 04/04/2026

- ◆ Site d'Embrun : Manque la feuille de plateau et les feuilles de présences. **La commission demande au club de AS EMBRUN de nous fournir les documents pour le lundi 13/04/2026 délai de rigueur. Reçues.**
- ◆ Site de La Roche : Manque la feuille de plateau et les feuilles de présences. **La commission demande au club de LA ROCHE Sp de nous fournir les documents pour le lundi 13/04/2026 délai de rigueur. Reçue sauf feuille de présence de l'Argentièrre non fournis au club. En l'absence des documents demandés, la commission transmet à la CSR pour suite à donner.**
- ◆ Site de Barcelonnette : Manque la feuille de présence de Gap. **La commission demande au club de GAP Foot 05 de nous fournir le document pour le lundi 13/04/2026 délai de rigueur. Pas reçue. En l'absence des documents demandés, la commission transmet à la CSR pour suite à donner.**
- ◆ Site de Vinon : Manque la feuille de plateau et les feuilles de présences. **La commission demande au club de SC VINON de nous fournir les documents pour le lundi 13/04/2026 délai de rigueur. Pas reçue. En l'absence des documents demandés, la commission transmet à la CSR pour suite à donner.**
- ◆ Site de Sainte Tulle : Manque la feuille de présence de US MOYENNE DURANCE. **La commission demande au club de US MOYENNE DURANCE de nous fournir le document pour le lundi 13/04/2026 délai de rigueur. Reçue.**
- ◆ Site de Forcalquier : Manque la feuille de plateau et les feuilles de présences. **La commission demande au club de AS FORCALQUIER de nous fournir les documents pour le lundi 13/04/2026 délai de rigueur. Reçues.**

U7

❖ Plateau classique

✓ Journée du 04/04/2026

- ◆ Site de Chorges : **Manque la feuille de plateau et les feuilles de présences. La commission demande au club de l'O. CHORGES de nous fournir les documents pour le lundi 13/04/2026 délai de rigueur. Pas reçue. En l'absence des documents demandés, la commission transmet à la CSR pour suite à donner.**
- ◆ Site de Villeneuve : **Manque la feuille de plateau et les feuilles de présences. La commission demande au club de l'US VIVO 04 de nous fournir les documents pour le lundi 13/04/2026 délai de rigueur. Pas reçue. En l'absence des documents demandés, la commission transmet à la CSR pour suite à donner.**
- ◆ Site de Riez : Manque la feuille de plateau et les feuilles de présences. **La commission demande au club de SC RIEZOIS de nous fournir les documents pour le lundi 13/04/2026 délai de rigueur. Reçue feuille de plateau. Manque feuille de présence de Manosque. En l'absence des documents demandés, la commission transmet à la CSR pour suite à donner.**



PÔLE TECHNIQUE

Candidatures reçues

❖ **Challenge U 11 du 23/05/2026**

- L'ARGENTIERE Sp

❖ **JND du 09/05/2026**

- AS FORCALQUIER
- EP MANOSQUE
- ASF TALLARD

La séance est levée à 15h15

Prochaine réunion : **lundi 27 avril à 14H00 en visioconférence**

Présidente
Sophie CHARRUET

Secrétaire
Michel PELLETIER